

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1355 :

Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) bibliothèques - extension des horaires au titre de l'année 2023

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1355 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) bibliothèques - extension des horaires au titre de l'année 2023.

Médiathèque - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'Etat accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture.

En matière de lecture publique, la Ville de Saint-Pierre a inscrit dans ses axes le développement de l'offre sur le territoire, avec l'ouverture de nouvelles bibliothèques et de nouveaux services.

Ces nouveaux services découlent d'une volonté d'accompagner au mieux le public, avec notamment la possibilité d'avoir accès à l'une des bibliothèques du réseau du lundi au dimanche.

Ainsi, la médiathèque Angelo Lauret de Grands-Bois ouvrira ses portes aux mêmes horaires que la médiathèque Raphaël Barquissau du centre-ville, mais également le dimanche après-midi.

L'amplitude horaire du réseau de lecture publique passera alors de 51 heures à 56 heures.

Cette extension des horaires d'ouverture s'accompagnera d'un renforcement de l'équipe de la médiathèque de Grands-Bois et peut bénéficier d'un accompagnement de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel au titre de la DGD Bibliothèques 2023 est le suivant :

Etat / DAC 70%	65604 €
Commune 30%	28816 €
Total :	93720 €

A ce titre, la Ville de Saint-Pierre peut déposer une demande de subvention auprès de la DAC Réunion pour la création de 10 postes d'agents vacataires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE SOLLICITER** une aide de l'Etat pour les dépenses relatives aux frais supplémentaires de personnel lié au projet d'extension des horaires
- **D'AUTORISER** le Maire ou son adjoint délégué à entreprendre les démarches nécessaires et **SIGNER** les documents administratifs et techniques afférents à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1355-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023